



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 AVRIL 2024

Le neuf avril deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents :

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
 M. BRUNET André, M. BOUIREK Azzdine, M. DI-UBALDO Vittorio,
 Adjoints au Maire.

M. CARRERA Yohann, M. CHMIELINSKI Jean, Mme CURTIUS Anick, M. DESCHAMPS Jean-Paul, Mme FERBUS Carine, M. LESOT Richard, M. PANISSET Didier, M. PELLOUX Joël, Mme REIGNIER Sylvie, Mme SEPET Laura,
 Conseillers Municipaux.

Le Conseil municipal a choisi Monsieur Azzdine BOUIREK comme secrétaire de séance.

2024-03-04 FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires : Approbation du compte administratif 2023 : Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121.21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider la séance relative à l'approbation du compte administratif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il ne participera pas aux votes, laisse la présidence au premier Adjoint, Monsieur André BRUNET, et quitte la salle.

Délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2023 dressés par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable public,

Monsieur André BRUNET, Adjoint aux finances, présente le compte administratif du Budget Principal.

Les résultats sont conformes au compte de gestion qui vient d'être approuvé et qui a été établi par le Trésorier.

Le compte administratif du Budget Principal est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement		
Dépenses		779 239.27 €
Recettes		983 456.84 €
Résultat de fonctionnement 2023	Excédent	204 217.57 €
Résultat reporté N-1	Excédent	207 197.93 €
Total	Excédent	411 415.50 €

Section d'investissement		
Dépenses		406 138.19 €
Recettes		376 494.79 €
Résultat d'investissement 2023	Déficit	29 643.40 €
Résultat reporté N-1	Déficit	147 191.86 €
Total	Déficit	176 835.26 €

Résultat cumulé exercice 2023	Excédent	234 580.24 €
--------------------------------------	-----------------	---------------------

Monsieur André BRUNET demande au Conseil municipal d'approuver le compte administratif du Budget Principal.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré,

- APPROUVE le Compte administratif 2023 du Budget Principal.

- Nombre de votants : 13
- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le Secrétaire de séance
Azzdine BOUIREK

Pour extrait conforme,
Le 10 avril 2024



Le Maire,
Philippe PRUD'HOMME